



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Procurations : 2
Date de la convocation : 25/09/2020
Lieu de séance : salle du foyer rural

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Elsa DESCAILLOT, Stéphane SCHWARTZ, Janine REDON, Jérôme CARLES, Haline SAYAH, Gérald MOISSET, Marie BERNAL, Stéphane MAZIERES, Marie LIROLA, Christophe DESOUTTER, Célyne LERIVEREND, Isabelle BOY, Thierry DAVID, Emmanuelle LETHIER, Denis MIQUET, Emmanuelle BIREMBEAUX

PROCURATION : Bruno CARNAROLI à Jean-Daniel MARTY, Philippe ROL à Gérald MOISSET,

SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.

Le Conseil municipal désigne Célyne LERIVEREND secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 31 août 2020.

1- REFACTURATION DES FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE A LA PAROISSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la paroisse les frais de gardiennage de l'église jusqu'alors versés sous forme d'indemnités à l'abbé sur son compte personnel, doivent être désormais versés sous - forme de prestation de service sur présentation d'une facture et sur le compte de la paroisse.

Afin d'effectuer les écritures comptables correspondantes, il s'avère nécessaire de délibérer et d'approuver cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande de la paroisse et approuve la modification comptable consistant à mandater les frais de gardiennage de l'église de la commune de Lacroix Falgarde sous la forme d'une prestation de service sur le compte de la paroisse.

2 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ACHAT D'ELECTRICITE 2022-2024 ENTRE LE SICOVAL, CERTAINES COMMUNES ET CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché. Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la démarche de constituer un groupement de commande pour l'achat d'électricité,
- REFUSE à l'unanimité de signer en l'état la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité qui n'expose pas clairement les clauses d'un tel engagement pour la commune.

3 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ACHAT DE GAZ 2022-2025 ENTRE LE SICOVAL, CERTAINES COMMUNES ET CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché. Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la démarche de constituer un groupement de commande pour l'achat de gaz,
- REFUSE à l'unanimité de signer en l'état la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat de gaz qui n'expose pas clairement les clauses d'un tel engagement pour la commune.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE INTERACTIF DESTINÉ AU GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre du projet de l'école numérique, la commune de Lacroix-Falgarde envisage d'acquérir le matériel nécessaire. Suite à une étude de tarifs, le coût de cette opération est estimé à un budget prévisionnel de 9 530 € TTC ; le matériel comprendrait 9 écrans de projection (un dans chaque classe), 9 projecteurs de bureau, les systèmes audio correspondants, un vidéo projecteur interactif pour la salle informatique, 1 Tableau blanc interactif, ainsi que les supports de fixation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- d'approuver la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- de constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire

6 -TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES DESTINÉES A LA LOCATION

Monsieur Stéphane SCHWARTZ propose de voter les nouveaux tarifs de location comme présentés ci-dessous et explique que les cautions sont pour certaines réévaluées et cohérentes. Les tarifs différenciés sont nécessaires afin de favoriser les administrés vis-à-vis des demandes extérieures

Location Salles Communales

Proposition 2020

LISTE DES SERVICES	ANCIEN TARIF			
Foyer Rural (capacité: 200)		1/2 journée	Journée	WE
Location Crucifalgardiens usage privé	235 €		250 €	350 €
Location Extérieurs ou usage professionnel	385 €		500 €	900 €
Location matériel vidéo	50 €	Non disponible 1 journée minimum	150 €	250 €
Caution salle	500 €		1 000 €	1 000 €
Caution remise en ordre	150 €		200 €	200 €
Caution Matériel	150 €		300 €	300 €
Frédéric Mistral (30) / Alain Dupuy (30) / Danton Cazelles(30) /Ugo Sadacca (20) / Dojo (50) /salle du conseil (25) / La chapelle de la Gleyzette (30) / L'orangerie (10) / salle exposition médiathèque (15)		1/2 journée	Journée	WE
Location Crucifalgardiens usage privé	50 €	50 €	100 €	150 €
Location Extérieurs ou usage professionnel	150 €	100 €	200 €	300 €
Location rétroprojecteur		30 €	50 €	80 €
Caution salle	300 €	300 €	300 €	300 €
Caution remise en ordre	75 €	100 €	100 €	100 €
Caution Matériel		150 €	150 €	150 €

Emmanuelle Lethier demande pourquoi ce projet est nécessaire et qu'elle est la pertinence de louer des biens communs.

Stéphane Schwartz lui répond que cela correspond à la demande d'associations qui souhaiteraient louer mais ne le peuvent pas faute de tarifs (sauf foyer rural et salle de danse).

Christophe Desoutter ajoute que les recettes permettraient d'acheter des équipements pour améliorer ces salles (vidéoprojecteur, sono, ...).

Thierry David déplore Les difficultés d'application de la nouvelle grille.

Emmanuelle Birembaux demande que soient bien précisés les cas d'utilisation des salles, notamment pour le dojo et la salle de danse. Emmanuelle Birembaux et Denis Miquet demandent que la priorité de réservation des salles soit donnée aux associations de Lacroix Falgarde. Elsa Descaillot répond que le planning est difficile à gérer et qu'il faudra établir un délai de réservation au-delà duquel les associations de la commune ne pourront plus être prioritaires.

Elsa Descaillot indique que les associations de la commune dans le cadre de leurs activités habituelles ne seraient pas impactées par cette nouvelle grille.

Thierry David, Emmanuelle Lethier, Denis Miquet et Emmanuelle Birembaux votent cette nouvelle grille de tarifs à condition que les modalités d'application soient définies sur le principe discuté : qu'elle ne concerne pas les associations de la commune et que la commission association se réunisse, dès que possible, pour fixer ces modalités et qu'en attendant un moratoire soit mis en place sur ces nouveaux tarifs.

Stéphane Schwartz précise que les associations de la commune peuvent être concernées par cette tarification lorsqu'elles utilisent les salles pour une activité professionnelle et/ou lucrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus

7 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – AM 60p - La Pounte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AM
NUMERO	60p
ADRESSE	La Pounte
SUPERFICIE TOTALE	95a 36ca

Il est situé en zone UCc du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, et 1 abstention (Madame Isabelle BOY)

DECIDE :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils municipaux auront lieu les : - 14 décembre à 20h30.

Les commissions communales auront lieu les : - 09 novembre : finances

Fin du conseil municipal à 22h07.

Secrétaire de Séance
Célyne LERIVEREND

Le Maire
Jean-Daniel MARTY